

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4324

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport 2013 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Reppelin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4324**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport 2013 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent désormais les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, à la réalisation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport annuel de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon offre une vision fédératrice et transversale des interventions de l'institution sous le prisme du développement durable. Il traduit ainsi une approche différenciante des politiques publiques, complémentaire au rapport d'activités annuel et à ses déclinaisons par direction. Le rapport de développement durable répond à 3 objectifs stratégiques :

- évaluer, améliorer et réorienter la durabilité des politiques publiques et de la gouvernance dédiée,
- améliorer la cohérence de l'action de l'institution et faire évoluer les pratiques au regard des 5 finalités et des 5 modes de faire du développement durable,
- favoriser la coproduction et l'ancrage territorial des politiques publiques.

Pour mémoire, les 5 finalités du développement durable définies par le décret sont les suivantes : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires, l'épanouissement de tous les êtres humains, une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les rapports de 2011 et 2012 ont présenté l'état des lieux puis l'analyse et les chantiers prioritaires. Le rapport 2013 dresse le portrait durable de l'institution depuis l'élaboration de l'Agenda 21 en 2005 et dessine les contours de la future stratégie de développement durable. Il est divisé en 3 parties représentatives des rôles joués par la Communauté urbaine : organisatrice et planificatrice du territoire, productrice d'action publique et actrice éco-responsable.

En 2013, la Communauté urbaine, en tant qu'organisatrice et planificatrice du territoire, a relevé plusieurs défis : préfigurant le projet de Métropole de Lyon, l'intensification de la concertation dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme-habitat (PLU-H) ou encore la participation active aux travaux du pôle métropolitain.

En tant que productrice d'actions publiques, la Communauté urbaine, pour répondre aux défis du changement climatique, s'est appuyée, notamment, sur la dynamique partenariale dans le cadre de la Conférence énergie climat. La 3^e édition, qui s'est tenue le 28 octobre 2013, a permis de dresser un premier point d'étape collégial et d'accueillir 18 nouveaux signataires portant à 73 le nombre d'acteurs du territoire engagés dans le cadre du plan climat énergie territorial de la Communauté urbaine. Les réflexions sur le schéma directeur de l'énergie, les nombreuses expérimentations de la stratégie Ville intelligente témoignent de la trajectoire sobre en carbone prise par l'institution.

L'année 2013 a permis de poursuivre les actions de préservation de la ressource en eau et de révéler les multiples facettes de la politique fleuve menée par l'institution (amélioration des connaissances, élaboration de schémas structurants, gouvernance du secteur Rhône amont ou encore maîtrise d'ouvrage d'infrastructures, avec 4 ponts et passerelles en construction sur le Rhône et la Saône en 2013). L'ouverture des rives de Saône et du parc Blandan contribue également à offrir un environnement de qualité pour tous et à conforter le patrimoine de biodiversité en complémentarité avec les actions de préservation et de connaissance des milieux naturels menées par l'institution.

La vision solidaire du territoire proposée par la Communauté urbaine se traduit à la fois par des outils concrets pour réduire les inégalités sociales, territoriales et promouvoir le vivre ensemble (comme par exemple le plan 3A : accession à prix abordable, le fichier commun pour le logement social, le financement de résidences étudiantes) mais également par des démarches stratégiques pour développer le lien social et favoriser la cohésion sociale (comme la préfiguration du contrat de ville d'agglomération 2014-2020, la poursuite du programme de renouvellement urbain, etc.).

Par ailleurs, la promotion des modes de vie durable s'appuie essentiellement sur 2 leviers, d'une part, les actions structurantes en matière d'air-bruit-santé environnement : participation au plan de protection de l'atmosphère, mise en œuvre du plan régional de santé environnement 2, révision de la cartographie du bruit, renforcement des moyens en matière de prévention et de gestion des risques, d'autre part, la montée en puissance de l'accompagnement des changements de comportements : expérimentations de services innovants en matière de mobilité (covoiturage, plan de déplacements inter-entreprises -PDIE-, etc.), actions du plan d'éducation au développement durable, sensibilisation accrue à l'éco-jardinage, l'éco-rénovation, etc.

La Communauté urbaine s'est interrogée sur ses modes de consommation et de production en s'appuyant sur une stratégie structurante en matière d'éco-technologies, sur une gouvernance territoriale et partenariale en matière d'économie sociale et solidaire et enfin, sur une politique volontariste en matière de réduction des déchets à la source. Les réflexions engagées dans le champ de l'économie circulaire et des circuits courts annoncent une étape en matière de nouvelles logiques de production et de nouvelles approches techniques et sociales.

Enfin, le rapport de développement durable 2013 met en exergue le processus de démarche intégrée développée par la Communauté urbaine, que ce soit le projet de la rue Garibaldi, les projets situés dans les missions territoriales ou encore le projet Optimod'Lyon. Chacun de ces projets, de ces démarches caractérise l'approche globale et transversale des composantes du développement durable et la mise en cohérence partenariale des modes de faire.

En tant qu'acteur éco-responsable, l'engagement de l'institution mais également celui de ses agents se traduit par des réalisations concrètes : réseau "Ressources et territoire", gestion durable et raisonnée du patrimoine communautaire, charte éco-agents, etc.

Le présent dossier, fruit d'un travail collaboratif mobilisant plus d'une quarantaine d'agents toutes directions confondues, met en visibilité le socle commun durable de l'institution, fondé à l'origine sur les actions de l'Agenda 21 et conforte l'émergence de nouvelles dynamiques : transition énergétique, stratégie Ville intelligente, mobilité durable, santé environnement, économie circulaire, etc.

L'institution dans un contexte réglementaire évolutif, dans un paysage local et mondial en mutation (raréfaction des ressources, accélération des inégalités sociales, crise de certains modèles industriels, difficultés à créer des emplois), devra revisiter les objectifs de sa démarche d'intégration du développement durable initiée dans le cadre de l'Agenda 21 pour proposer une vision prospective, stratégique et fédératrice du territoire. La stratégie de développement durable reformulée permettra d'accompagner la transition du territoire pour apporter des réponses aux nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui : optimiser les ressources, préserver l'environnement, garantir un développement équilibré et non excluant, favoriser le bien-être et la qualité de vie, créer de nouveaux emplois, etc. En cohérence avec le projet de Métropole, elle permettra ainsi à l'institution d'orienter ses politiques publiques pour relever les défis de la co-responsabilité, de l'ancrage territorial, du dialogue avec les acteurs du territoire, de la dimension éco-citoyenne et de la mobilisation de la population ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport 2013 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon, préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.